

**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge  
après dépôt de l'acte au greffe**

Réservé  
au  
Moniteur  
belge



**\*24170527\***



**22 NOV. 2024**

Greffé

N° d'entreprise : **0417 798 202**

Nom

(en entier) : **VLUX**

(en abrégé) :

Forme légale : **S.A.**

Adresse complète du siège : **ROUTE DE YERNÉE 1 - 4480 ENGIS**

**Objet de l'acte : DÉMISSION / NOMINATION D'ADMINISTRATEUR**

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 4 OCTOBRE 2024

Le Président rappelle que CANDELA INVEST a décidé de mettre un terme au mandat d'administrateur de VLUX, à compter de ce jour. Cette démission met également un terme aux fonctions de Monsieur Cyril JOSSET en tant que représentant permanent de CANDELA INVEST, à compter de ce jour;

L'Assemblée générale nomme Monsieur Cyril JOSSET comme administrateur unique de VLUX, à compter de ce jour. En tant qu'administrateur unique, Monsieur Cyril JOSSET a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à l'accomplissement de l'objet de la société, à l'exception de ceux qui sont réservés par la loi ou les statuts à l'Assemblée générale. L'administrateur unique est chargé de la gestion journalière de la société. La mandat de l'administrateur unique n'est pas rémunéré.

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 03/12/2024 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B

Au recto Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers

Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »)